Cango HLS.

Déclaration de la République du Congo à la Troisième
Conférence d'Examen des Etats parties à la Convention sur
l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et
du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction
Maputo (Mozambique)
du 23 au 27 Juin 2014

Prononcée par

Monsieur Raphaël Dieudonné MABOUNDOU Conseiller à la Mission Permanente de la République du Congo auprès de l'Office des Nations Unies à Genève Chef de la délégation

Maputo, le 26 Juin 2014

Monsieur le Président,

En prenant la parole devant cette auguste assemblée, Je voudrais, au nom du Gouvernement de la République du Congo, exprimer à l'endroit du Président de la République, Son Excellence Monsieur Armando Emilio GUEBUZA, du Gouvernement et du peuple frère du Mozambique, nos sincères remerciements et notre profonde gratitude pour l'accueil chaleureux dont nous avons été l'objet depuis notre arrivée dans ce beau pays.

Je voudrais également saluer la tenue de cette 3^{ème} Conférence d'Examen de la Convention sur les mines antipersonnel et exprimer nos vives félicitations, à Son Excellence Monsieur Henrique BANZE pour sa brillante élection à la présidence de cette Conférence. Nos félicitations vont également aux autres Membres du Bureau ainsi qu'au Secrétariat pour les excellentes dispositions qui ont été prises dans l'organisation de cette rencontre.

Je puis vous assurer de notre plein soutien pour le succès des travaux.

Monsieur le Président,

La troisième Conférence d'Examen de la Convention d'Ottawa qui se tient 15 ans après l'entrée en vigueur de la Convention et la tenue à Maputo en 1999 de la première Assemblée des Etats parties, est l'occasion d'évaluer les progrès accomplis à ce jour, de redynamiser la Convention et d'élaborer une feuille de route pour les années à venir. Elle marque un moment majeur dans l'histoire du Traité.

Ma délégation relève avec satisfaction que la Convention d'Ottawa, qui compte désormais 161 Etats Parties, et très bientôt 162 avec l'adhésion du Sultanat d'Oman, a permis des progrès importants dans l'élimination des mines antipersonnel.

Nous nous réjouissons de la baisse significative de l'utilisation de nouvelles mines par les Etats, y compris par les Etats non signataires de la Convention. Au-delà de sa portée juridique, il est donc clair que la Convention d'Ottawa a établi avec succès une norme morale sur l'interdiction des mines antipersonnel.

En dépit de ces succès, il convient de noter que la Convention d'Ottawa n'est pas ratifiée par de nombreux Etats, parmi lesquels les grands producteurs et détenteurs de mines antipersonnel.

C'est ici le lieu de lancer un appel à tous les Etats, qui ne l'ont pas encore fait, d'adhérer à la Convention pour consolider durablement et universellement les principes et objectifs qu'elle sous-tend afin de donner aux générations à venir un environnement sain exempt de mines antipersonnel et propice au développement durable

Monsieur le Président,

La participation de la République du Congo à cet important sommet, témoigne de l'intérêt qu'elle accorde à la Convention. Elle traduit aussi son adhésion aux valeurs humanitaires ayant présidé à son élaboration. Elle est également l'expression de la volonté politique et de l'engagement du Gouvernement congolais à poursuivre aux côtés des autres membres de la communauté internationale le combat pour un monde sans mines antipersonnel.

Monsieur le Président,

La République du Congo qui, possédait une zone soupçonnée minée, dans le district de Kimongo, au sud-ouest du pays, a rempli en date du 22 novembre 2012 ses obligations au titre de l'article 5 de la Convention en ayant déterminé qu'il n'y a plus, sous sa juridiction territoriale, de zones ou la présence de mines antipersonnel est soupçonnée.

La République du Congo tient à remercier, l'Unité d'appui à la mise œuvre de la Convention, les ONG "Norwegian People's Aid, Demeter-Déminage, les Etats et les organismes qui nous ont apporté leur appui et leur précieuse contribution dans la clarification du statut de la zone soupçonnée de contenir des mines antipersonnel.

Monsieur le Président,

L'assistance aux victimes est un volet important pour mettre fin aux souffrances et aux accidents causés par les mines antipersonnel. Toutefois, cette assistance ne peut être réalisée que grâce à des partenariats, entre les États, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et la société civile.

Cette troisième conférence est une occasion supplémentaire pour saluer ce partenariat et souhaiter qu'il soit davantage renforcé.

Monsieur le Président,

La République du Congo soutien les documents proposés par la présidence, notamment la Déclaration politique Maputo+15, le Plan d'action (2014-2019), la Décision relative aux programmes des réunions et à la mise en œuvre des mécanismes (2014-2019) ainsi que l'Examen du fonctionnement et de l'état de la Convention (2010-2014).

Nous sommes convaincus que ces documents seront pour tous les Etats parties, un cadre approprié d'action pour la poursuite de la mise en œuvre de la Convention pour les années à venir.

C'est fort de cette intime conviction que le Congo souhaite vivement que les conclusions de cette Conférence d'Examen aboutissent à des résultats dont le but

principal est d'épargner des vies humaines, de contribuer au désarmement, à la sécurité, au développement et de consolider la paix dans le monde.

Monsieur le Président,

Je ne saurais terminer mon propos sans rendre hommage à tous les Etats, Organisations Internationales, Organisations non gouvernementales, bailleurs de fonds dont l'action a facilité la tenue de cette 3^{ème} Conférence d'Examen de la Convention sur les mines antipersonnel.

Je vous remercie.